

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2006

En vertu de l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

### États financiers 2005

Le rapport financier déposé à la réunion du conseil municipal le 18 mars 2006 montre des revenus, dépenses et immobilisations comme suit :

Revenus	545 358 \$
Dépenses	505 985 \$
Affectations	35 000 \$
Surplus (déficit)	74 373 \$
Réalisations	172 732 \$
Redressement	25 238 \$
Non affecté au 31 décembre	44 305 \$
Surplus de l'exercice	93 440 \$

### Bilan au 31 décembre 2005

Le bilan au 31 décembre 2005 montre un surplus accumulé de 93 440\$.

### Engagement de crédits

La ville est liée par des contrats et engagements qui se détaillent comme suit :

Enlèvement de la neige	39 000\$	41 000\$	43 000\$
Cueillette des ordures + recyclages	13 842\$	14 388\$	
Site d'enfouissement	2 955\$	4 330\$	
Incendie	29 300\$		
MRC	30 144\$		
Sécurité publique	55 419\$		

Un contrat de vidange de fosses a été octroyé à la firme Sani St-Basile d'une tarification selon le nombre de gallons vidangé pour les années suivantes : 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009.

### Rapport du vérificateur

La vérification comptable par la firme Bédard, Guilbault confirme la conformité aux principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

### Programme triennal d'immobilisations

Le dernier programme triennal d'immobilisations adopté en décembre 2005 prévoyait des immobilisations de 270,000 \$ échelonnés comme suit :

2006	102 573 \$
2007	100 000 \$
2008	100 000 \$

La programmation des années 2007-2008-2009 sera déterminée lors de l'adoption du budget 2007.

### **Le Conseil municipal concentre ses efforts sur les sujets suivants :**

**Qualité des eaux du lac** – L'année 2006 a été caractérisée par les travaux du Conseil municipal en matière d'environnement : adoption des règlements 218 (études environnementales dans les nouveaux projets de lotissement), 220 (interdiction des fertilisants biologiques) et 224 (protection du couvert forestier), tenue de deux assemblées publiques de consultation tenue en juillet dernier concernant un projet d'égout collecteur, cours sur le compostage, construction de trois trappes à sédiments, deux tournées de vérifications des installations septiques, élaboration des projets de règlement 225 (sur la renaturalisation) et 226 (sur les mesures transitoires en matière d'installations septiques). Nous avons versé une subvention de 5,000\$ à l'APPELS pour la réalisation et la distribution d'un sac environnemental. Enfin, nous recevrons d'ici deux mois les résultats de l'étude de faisabilité pour la construction d'un égout collecteur. La crise des algues bleues qui secouent les lacs fortement urbanisés du Québec et dont nous avons récemment appris que notre lac n'est pas exempt, nous incitent à ne pas relâcher notre vigilance en matière d'environnement et souhaitons en 2007 nous doter de ressources humaines afin d'aider l'inspecteur municipal à faire respecter notre réglementation.

**Urbanisme** – Nous avons hérité d'une situation où le règlement 207 était devenu sujet à référendum dans trois zones, tandis que le règlement 206 était contesté par de nombreux citoyens et à laquelle s'ajoutait deux causes pendantes devant les tribunaux. Nous avons donc adopté le règlement 213 qui établissait de nouvelles normes pour les garages et cabanons en plus d'autoriser les abris à bois. Nous avons mis un terme aux deux instances judiciaires précédemment mentionnées. Enfin, nous avons adopté les règlements 214, assouplissant les normes pour obtenir une dérogation mineure, 211 modifiant les cadres du Comité consultatif d'environnement et 219 afin de donner plus de souplesse à la Ville dans les délais d'étude des projets de lotissement. En 2007, des efforts particuliers devront être faits afin d'harmoniser notre réglementation avec le nouveau schéma d'aménagement de la MRC, d'intégrer les courbes de récurrence 0-20 ans et 0-100 ans et définir les droits et obligations des immeubles situées à l'intérieur de celles-ci et de dépoussiérer nos règlements, notamment à l'égard des entrées privées.

**Club nautique** – Les travaux au Club nautique se sont terminés à l'été. Des difficultés sur le chantier, des plans et devis imprécis ont entraîné des écarts avec les coûts estimés d'environ 40,000\$, ce qui a placé la Ville dans une situation difficile en matière de liquidités. En août dernier, le Cloverleaf et les fêtes soulignant le centième anniversaire du club nautique ont été un vif succès. Si les dirigeants de l'Association nautique n'ont pas ménagé leurs efforts, la Ville y est allée d'une importante contribution financière, soit en laissant à l'Association le produit du Pacte rural (28,000\$) et en y ajoutant une subvention de 5,500\$. Dans les circonstances,

ces sommes auraient été les bienvenues pour financer les surplus de coûts dans la rénovation du Club.

**Motoneiges** – Après avoir affronté devant les tribunaux les clubs de motoneige pendant des années, la Ville a modifié son approche et nous avons choisi la voie du partenariat. À cet égard, nous avons signé une entente de coopération avec le Club de motoneiges de Saint-Raymond afin de les aider à entretenir la piste de contournement du Lac Sergent.

**Chemins** – Les difficultés budgétaires liées au Club nautique ne nous ont pas permis d'asphalter autant de rues que nous l'aurions souhaité. Ainsi en 2006, seule la rue Baie de l'île l'a été et ce, grâce à l'appui financier du Gouvernement du Québec. Pour l'avenir, nous avons déposé une demande de subvention afin de récupérer notre part de la taxe d'accise. Cette demande prévoit la réparation et l'asphaltage d'autres rues de notre municipalité.

**Situation financière 2006** – Au 31 octobre 2006, nous avons des recettes de 689 202 \$ sur un budget modifié de 773 462\$ et des dépenses et immobilisations de 677 035\$ sur un budget modifié de 578 872\$. A cette date, le surplus s'élève donc à 12 167\$.

**Nouveau rôle d'évaluation** – Le rôle d'évaluation pour les années 2007, 2008 et 2009 a récemment été déposé. Il indique une hausse moyenne des évaluations de 38% (bâtiments : + 3%, terrains : + 87%). Notre richesse foncière collective passe de 35 824 300\$ à 49 088 300\$. Pour de nombreux contribuables, notamment les riverains du lac, ce rôle impliquera d'importantes augmentations de taxes. En effet, si en principe, afin de rendre neutre les conséquences du rôle, le Conseil abaisse son taux de taxe foncière à un montant égal à l'augmentation moyenne de celui-ci, soit 38%, 63 unités d'évaluation sur 483 ont des augmentations d'évaluation allant de 80% à 210%. Au surcroît, l'accroissement de notre richesse foncière portera notre indice de richesse uniformisée dans la MRC de 1,518% à 1,705% ayant une conséquence significative sur nos quotes-parts dans les taxes de service.

**Rémunération du Conseil** – La rémunération du maire est de 4 350 \$ par année et les conseillères et conseillers reçoivent 1 450 \$ par année. De plus, le maire ou son représentant reçoit un montant de 132,69 \$ de la MRC pour chaque réunion du Conseil des représentants lesquelles se tiennent habituellement deux fois par mois. De plus, le conseiller représentant la Ville de Lac-Sergent reçoit une allocation de 81,92 \$ pour chaque réunion de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles. Le tiers de ces rémunérations est non imposable et sert d'allocation de dépenses. La rémunération des membres du Conseil a été fixée par le règlement no. 215 au minimum exigée par la Loi sur la rémunération des élus municipaux et qui prévoit que celle-ci est indexée selon le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada déterminé par Statistiques Canada.